

NOUVELLES MODALITES DE TRAITEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

A PARTIR DU 2 MARS 2017

LES CARTES NATIONALES D'IDENTITE SERONT TRAITEES DANS CERTAINES COMMUNES

SELON LA PROCEDURE EN VIGUEUR POUR LES PASSEPORTS BIOMETRIQUES

SOIT DANS 26 COMMUNES DU LOIRET ET NON PLUS DANS SA COMMUNE DE RESIDENCE : COMMUNES EQUIPEES DONT CHALETTE, AMILLY ET MONTARGIS
POUR LES PLUS PROCHES DE NARGIS

La carte d'identité à portée de clic !

La demande de carte d'identité se simplifie en faisant une pré-demande en ligne :
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Pour les démarches cliquer : **ICI**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr